



Demande de changement de statut

Par **prien59**, le **03/12/2022** à **16:26**

Je suis Algérien résident en France depuis 2015, avec un titre de séjour "membre d'un organisme officiel" mon contrat à pris fin en 2019 ,et mon titre de séjour expire le 10/01/2023. Ma femme est française ,mais n'as pas CNF ,notre mariage n'as pas été transcrit à Nantes, je compte demandé un changement de statut vie privée vie familiale, conformément à l'Article L313-11 paragraphe 7. j'aimerais savoir si cette procédure est réalisable. Cordialement; Prien59

Par **Zénas Nomikos**, le **03/12/2022** à **20:32**

Bonjour Monsieur,

l'article du CESEDA auquel vous faites référence a été abrogé, il n'existe plus désormais.

À toutes fins utiles :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/blogs-sites-articles-avocats-specialises-32906.htm>

Par ailleurs, je crois savoir qu'il y a des accords bilatéraux France-Algérie par conséquent vous devriez pouvoir acquérir la nationalité française sans trop de difficulté d'autant que votre épouse est française.

Je vous souhaite tout de même bon courage.